

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 17 MARS 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le mercredi dix-sept mars à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au gymnase André Malraux en raison des mesures imposées par l'état d'urgence sanitaire, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Gérard THEVENON, Olivier SUSINI, Danièle SANTESTEBAN, Michel JEANNOT, Virginie MAS.

Était excusé : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Mme CHABERT), Francis PETRICIG (pouvoir à M. JEANNOT), Alexandre BOTELLA

---

**Objet : Tarifs de la médiathèque intercommunale muroise**

Monsieur le Président explique que la Médiathèque Intercommunale Muroise, comme toutes les médiathèques publiques, possède une tarification qui lui est propre, qu'il s'agisse des droits d'inscriptions ou des animations puisqu'il n'existe à l'heure actuelle aucune loi régissant la tarification des médiathèques.

Il précise que les tarifs de la médiathèque intercommunale muroise n'ont pas été modifiés depuis 2003, si ce n'est la gratuité pour les enfants en 2015 dans une démarche politique de faciliter l'accès à la culture sur le territoire.

Vu l'avis favorable de la commission finance, réunie le 4 mars 2021.

Monsieur le Président propose de modifier les tarifs de la médiathèque intercommunale muroise comme suit :

	Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
	Résidents	Extérieurs	Résidents	Extérieurs
Carte adulte	8,00 €	12,00 €	10,00 €	14,50 €
Carte enfant	Gratuit	6,00 €	Gratuit	7,00 €

Monsieur le Président précise que le tarif enfant s'applique aux personnes de moins de 16 ans.

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** ces tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2021

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au  
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 17 mars 2021

Le Président   
Henri MONTELLANICO

